



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à :

A I S P A S

15, Place de l'hôtel de ville – 42000 St Etienne

Tél: 04 77 34 15 06 Fax : 09 56 16 25 51

e-mail : aispas42@wanadoo.fr

Nom – Prénom :

Profession :

Organisme :

Adresse professionnelle :

Adresse personnelle + téléphone :

Je m'inscris à la formation :

Cochez le ou les modules choisis :

- ☐ Approche pédagogique des agressions sexuelles :
Lundi 16 et Mardi 17 Sept 2019 (12h)
- ☐ Approche juridique des agressions sexuelles :
Mercredi 18 sept (6h)
- ☐ Approche psychologique des agressions sexuelles :
Jeudi 19 sept et Vendredi 20 Sept 2019 (12h)
(6h)
- ☐ **Toute la formation** (5 jours, 30h)



Association Interprofessionnelle de Soins et de Prévention des Abus Sexuels

Conditions générales d'inscription

1) Inscription

Votre demande est enregistrée dès réception du bulletin d'inscription accompagné de la convention de formation et d'un chèque de 100 €. (Cette somme sera déduite du coût total de la formation).

Très important : Pour que votre inscription puisse être enregistrée il est indispensable de joindre au bulletin d'inscription un chèque d'engagement de cent euros (100 €).

2) Tarifs

Inscription employeur : 200 € par jour et par personne

Inscription individuelle : 150 € par jour et par personne

Pour les associations et les groupes, contacter le secrétariat

Les tarifs des formations comprennent uniquement les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement et de déplacement restent à la charge du stagiaire.

Une attestation de présence est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

3) Désistement

En cas de désistement de votre part plus de 10 jours avant le début de la formation, le chèque de 100 € est conservé par AISPAS pour la gestion des frais de dossier.

En cas de désistement de votre part à moins de 10 jours du début de la formation, (ou d'absence injustifiée à l'un ou l'autre des modules choisis), la totalité du prix de la formation vous sera facturée.

4) Suppression d'une formation

En cas d'annulation d'une formation de notre part (effectif insuffisant par exemple), nous vous en informerons le plus rapidement possible et nous vous restituerons le chèque d'engagement de 100 €.

5) Lieux et horaires de la formation

La formation aura lieu **26 rue des Passementiers 42100 Saint Etienne**

Chaque jour de 9h à 16h

La formation aura lieu chaque jour de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Les intervenants sont tous membres de l'équipe d'AISPAS :

Animateurs de prévention, psychologues, juristes.

Merci de retourner votre bulletin d'inscription avant le 13 Septembre 2019